

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 9 MARS 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 33 votants

Tous les Délégués

sauf :

MM. FRIEDMANN, MEYER J. P. (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. WELTZER, FULLENWARTH.

MM. MEYER-KUHN, GOETZ, HOLTZMANN, WINLING, M. GROSS,

Mme MAECHLING - excusés -

MM. MEYER Ch., WEISS, LOBSTEIN.

N° 0211998

OBJET : P. L. H. - O. P. A. H. : PROLONGATION DE L'O. P. A. H.

- VU le Programme Local de l'Habitat de la Vallée de la Sauer
- VU la délibération du 4 juillet 1994 du SIVOM par laquelle le Comité Syndical attribue le marché de suivi - animation au C. E. R. V. E. A. U.
- Vu l'O. P. A. H. engagée dans la Vallée de la Sauer depuis le 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 1997
- VU la délibération du 13 mai 1996 du Conseil Communautaire portant modification du périmètre de l'O. P. A. H. et le fixant à celui des 17 Communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
- VU la proposition du Bureau du 19 janvier 1998 décidant de solliciter la prolongation de l'OPAH pour la réhabilitation de 20 logements locatifs et pour un montant global d'aides financières de 800 000 F
- Considérant qu'en complément à cette attribution complémentaire d'aides à l'amélioration des logements locatifs, l'Etat attribuera également une enveloppe complémentaire pour la prime aux propriétaires occupants

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver la décision du Bureau de demande de prolongation de l'O. P. A. H.

. de charger le Président de conclure et signer la convention ou l'avenant de prolongation avec l'A. N. A. H. et la D. D. E. pour l'attribution des aides à l'amélioration des logements locatifs et les primes aux propriétaires occupants

. d'autoriser le Président à conclure et signer une convention de poursuite d'animation - conseil avec le C. E. R. V. E. A. U.

. de charger le Président de solliciter auprès du Conseil Régional une aide financière à l'animation - conseil et les aides financières aux opérations d'accompagnement de l'OPAH

Pour copie conforme,
MORSBRONN-LES-BAINS, le 27 mars 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

